

LOISIRS

OFFICE DE TOURISME : Bienvenue à Jessica, notre nouvelle conseillère en séjour, qui vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 d'octobre à avril et de 9h00 à 12h30 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après midi de mai à septembre. Lieu d'accueil, de renseignements, de promotion du territoire et de la commune vous pouvez consulter, tous les 20 de chaque mois, une newsletter annonçant les festivités du mois suivant et éditée en partenariat avec l'Office



de tourisme de Saint Paul Trois Châteaux (vous avez la possibilité de la recevoir par email en vous inscrivant sur le site www.tricastin-grignan-enclave.com). La vitrine de l'Office de tourisme, précieux relais de diffusion et d'information, permet l'affichage des manifestations sur la commune et aux alentours. Ainsi, n'hésitez pas à vous rendre à l'Office de tourisme de Tulette, que ce soit pour vous renseigner ou vous informer des actualités de la commune et des alentours mais aussi pour communiquer sur une manifestation que vous organisez.

CIVISME

CHIENS ERRANTS : La municipalité demande aux propriétaires d'animaux domestiques d'être vigilants car un trop grand nombre de chiens en liberté divaguent dans Tulette et ses alentours. Considérant le danger causé par la présence de ces chiens errants pour la sécurité publique et



le risque probable d'accidents pouvant être provoqués par eux sur la voie publique : une mise en fourrière pourra être effectuée (art. 3 de l'arrêté municipal n°148-2007 du 20 septembre 2007) et les Maîtres devront s'acquitter d'une amende pour récupérer leur animal. Maîtres, soyez vigilants : ne leur faites pas avoir ou provoquer un accident...

Le SICEC : (Syndicat Intercommunal pour la Construction et l'Exploitation d'un Chenil) vous rappelle que lorsqu'un animal est perdu (chat ou chien) vous devez composer le 04-75-50-23-88 correspondant à la fourrière où les animaux errants trouvés à Tulette seront systématiquement emmenés (ouvert de 13h30 à 17h30). Concernant les chiens de catégorie : nous vous rappelons qu'ils doivent être déclarés ou signalés en mairie, ce qui favorisent la recherche de leur Maître si l'un d'eux est retrouvé en liberté sur la commune de Tulette car la procédure pour récupérer votre chien de catégorie à la SPA est assez complexe. Toujours concernant nos compagnons à 4 pattes mais pas « qu'eux » : Joëlle

RIPERT, conseillère municipale, qui a la volonté de créer une association à Tulette pour la protection des animaux, assure la liaison avec le centre de sauvegarde LPO (Ligue pour les Oiseaux) de Buoux (84480) alors si vous trouvez un rapace (blessé ou égaré), n'hésitez pas à la contacter au 06-70-67-89-86. De plus, si vous êtes intéressé(e) pour devenir bénévoles ou membres du bureau de cette future association, vous pourrez rencontrer Madame RIPERT le **DIMANCHE 8 FEVRIER 2015 à 15h00** pour le LOTO des ANIMAUX à la salle des fêtes de Tulette. Les bénéfices de ce LOTO serviront à la stérilisation des animaux errants et à aider les Maîtres qui n'en ont pas toujours les moyens à s'occuper de leurs animaux.

Des DEJECTIONS CANINES jonchent les rues de Tulette, parfois jusque devant les portes des Tulettiens, ce qui provoque un véritable problème d'hygiène. Nous vous rappelons que des distributeurs de sacs plastiques « Toutounet » (montée du Portalet, avenue de Provence)

sont mis gratuitement à la disposition des propriétaires des chiens pour ramasser et jeter les déjections. Merci de les utiliser à cet effet uniquement ou de prévoir un sac plastique lors de votre promenade avec votre animal.

Usage des CONTAINERS A POUBELLES : Les containers à poubelles destinés à la collecte des ordures ménagères doivent être utilisés EXCLUSIVEMENT à cet usage. Malheureusement, des déchets qui n'ont rien à y faire (tondeuses à gazon, chaises, tables ...) sont déposés dans ces containers ou à proximité : ce constat n'est pas tolérable. Nous vous rappelons qu'il



il y a des containers de tri sélectif sur la commune (rue des Oliviers, rue des Coignets, cimetière du Devès, parking des services techniques, stade du Devès) et qu'il est possible d'obtenir une carte nominative pour la déchetterie intercommunale de Suze-la-Rousse sur simple présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité à l'accueil de la mairie. Par ailleurs, les services techniques communaux peuvent récupérer vos encombrants le 1er mardi de chaque mois après inscription auprès de l'accueil de la mairie.

MAISON DE RETRAITE : bien que les travaux aient débuté le 4 juin dernier, la pose de la première pierre de l'agrandissement de la maison de retraite de Tulette « L'Ensoleiado » a eu lieu mercredi 3 septembre en présence de Madame BERGET, maire de Tulette, de Monsieur LIMONTA, conseiller général et de Monsieur LECLERQ, directeur de « L'Ensoleiado ».

Aménagements : création d'une unité ALZHEIMER de 10 lits, agrandissement des chambres, optimisation des locaux de soins et services, espaces de vie dans les étages supérieurs, nouvel ascenseur, rénovation des cuisines, des ateliers et des locaux administratifs.

Une partie des travaux devraient s'achever en avril 2015 pour le bâtiment en cours et au 1er semestre 2016 pour l'ensemble.

Le financement est réparti entre auto financement, aide à l'investissement et subventions

**BATIMENTS COMMUNAUX :**

• Réfection des sanitaires au niveau du préau Ouest de l'école élémentaire : coût prévisionnel : 30 000 €. Coût réel : 51 000 € dont 10625 € de subventions,



Avant les travaux

Après les travaux

- Intervention dans la maison Renaissance,
- Réfection des sols au niveau des bureaux administratifs de la Mairie,
- Réfection de la plomberie et de la peinture au niveau des vestiaires du stade du Devès,
- Réfection de la salle de classe de Madame Pouzet.

VOIRIE :

- Chemin des combes,
- Chemins de St léger,
- Chemin des Blanquettes,
- Rue des oliviers (au niveau du clos des écoles),
- Rue des Remparts (devant la Poste),
- Faubourg des Tapies (pose d'une clôture rigide).

URBANISME :

• Réglementation POS : en cours de révision en PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous vous rappelons qu'un

registre d'observations est tenu à votre disposition à l'accueil de la mairie depuis mars 2011.

EAU

ARTICLE DE PRESSE : nous souhaitons, par l'intermédiaire du bulletin municipal, faire connaître le démenti envoyé à plusieurs reprises à la Tribune et qui n'a toujours pas été publié.

Cet article, paru le 24 juillet 2014 induisait qu'actuellement, l'eau de la source du petit Courrin à Tulette pourrait être distribuée à la population car il n'y aurait plus de traces de pesticides...

Devant ces fausses allégations, voici notre démenti :

1/ Ce n'est pas depuis 2008 mais 1998 que la D.D.A.S.S a détecté des traces de désherbant. La conclusion des analyses de l'époque indiquait que « l'eau était non conforme à la norme distribution pour le paramètre Pesticide, qu'il n'y avait pas de restriction d'usage compte tenu de la teneur trouvée mais qu'il convenait de mettre en œuvre un programme de maîtrise de la contamination pour assurer une distribution d'eau conforme à la consommation ». Dès lors, cela a entraîné la recherche de nouvelles ressources en eau par les municipalités précédentes.

En 2009 : injonction de la D.D.A.S.S pour abandonner la

source « SAMSON » qui présentait des défauts multiples auxquels il n'a pas été possible de remédier malgré les efforts consentis depuis 1987. Celle-ci nous conseillait aussi d'abandonner le projet de mise en service du forage de la Cluzer, qui d'une part aurait entraîné des coûts élevés d'investissement et d'exploitation (présence d'ammonium) et d'autre part il existait une incertitude sur la pérennité des ouvrages. La seule solution était donc d'opter pour le raccordement sur R.A.O. Cette dernière présentait également l'avantage de soulager le prélèvement sur la nappe d'accompagnement de l'Eygues en période d'étiage.

2/ Le R.A.O. a rendu le captage du petit Courrin à la commune fin 2012 et non 2013 comme indiqué sur l'article.

3/ Enfin, l'analyse de septembre 2012 faisait encore état de présence de pesticides. Nous ajoutons qu'à ce jour, l'eau de notre source est malheureusement toujours polluée par les pesticides (dernière analyse reçue le 7 août 2014, consultable en mairie).